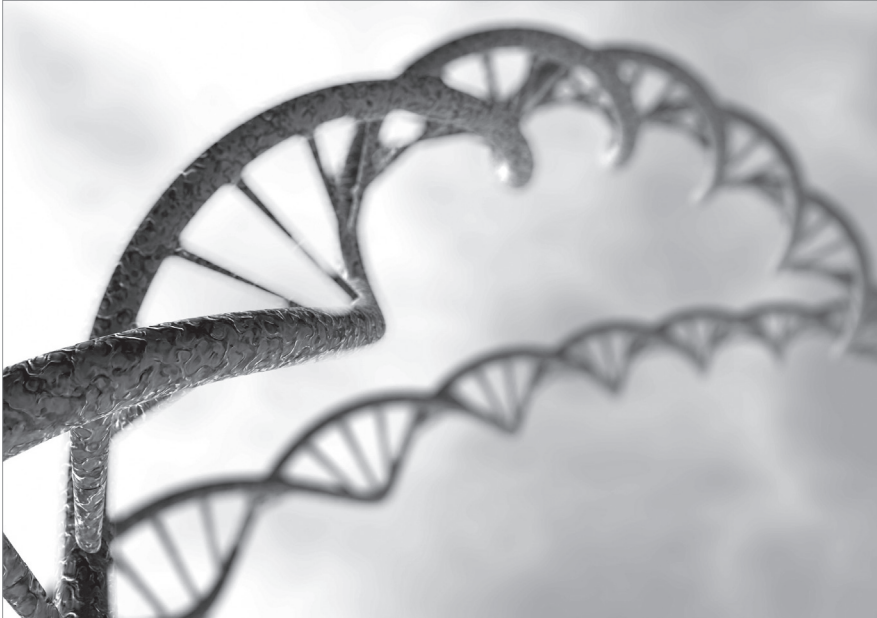




## Un oui unanime à « biorespect »



La double hélice restera notre domaine d'activité central et c'est pourquoi ce symbole de la nature vivante nous servira désormais de logo. Illustration : fotolia.com

**Le 21 janvier dernier, l'assemblée générale des membres de l'Appel de Bâle contre le génie génétique a approuvé le changement de nom de notre association, qui s'appellera dorénavant « biorespect ». Nous procédons actuellement aux modifications administratives que ce changement implique et le nouveau site web sera mis en ligne sous peu.**

Nous étions très tendus en ce 21 janvier, où le comité de l'Appel de Bâle contre le génie génétique présentait à l'assemblée générale extraordinaire le résultat d'un an et demi de travail : un nouveau logo avec nom et slogan, de même qu'une nouvelle présentation de notre lettre circulaire « AHA ! ».

**Une décision unanime** Les membres présents ont trouvé convaincant le nouveau nom, de même que la présentation du processus de choix : ils ont unanimement décidé de modifier l'article 1 des statuts de l'Appel de Bâle contre le génie génétique. Sous le nom « biorespect » existe dorénavant au sens des articles 66 ss du code civil suisse une association nationale avec siège social à Bâle. Le comité et le secrétariat procèdent actuellement aux modifications indispensables, informent nos organisations partenaires ainsi que les autorités fédérales et mettent en route la révision de notre site Internet.

**Votre appui reste vital !** Pendant une année, le compte et la boîte postale de l'association seront gérés à double, sous le nouveau nom et sur l'ancienne appellation. Les cotisations des membres et leurs dons continueront donc de nous parvenir, même si l'on utilise les anciens bulletins de versement. Votre comité vous exprime ici un très cordial merci pour votre indéfectible soutien au cours de toutes les années écoulées et se réjouit de vous voir poursuivre dans cette voie en continuant de soutenir « biorespect ». D'ores et déjà un tout grand MERCI ! Rappel : si nous avons adopté un nouveau nom, nos buts restent inchangés.

*Votre comité biorespect*



### Point de vue

Le 21 janvier 2015 est une date importante, qui restera gravée dans ma mémoire. Après plus de 25 ans, l'Appel de Bâle contre le génie génétique, notre association combattive et à l'esprit critique change de nom et devient „Biorespect“. Je trouve ce nom à la fois bref, précis et très pertinent.

« Bio » pour la vie : nous définissons clairement notre domaine d'activité. Car depuis la fondation de notre association, en 1988, nous analysons de manière critique toutes les interventions sur les êtres vivants, avec un haut niveau de compétence. Principalement dans le domaine du génie génétique, mais aussi dans de nombreux autres domaines des sciences et des techniques biotechnologiques, dont la biologie synthétique, les nanotechnologies ou encore la neurobiologie pour n'en citer que quelques-uns.

Depuis toujours, une de nos exigences fondamentales a été de traiter tous les êtres vivants, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux ou d'êtres humains, avec respect. C'est probablement là une des raisons essentielles qui nous poussent à nous opposer énergiquement à la tendance toujours plus marquée à vouloir manipuler la nature.

biorespect est le plus pertinent des nombreux noms envisagés durant les nombreuses heures de discussion consacrées à ce sujet. Je suis convaincue qu'il nous permettra de nous faire entendre mieux encore lorsque nous élèverons à nouveau une voix critique. Nos buts restent identiques et nous vous souhaitons par conséquent bienvenue en tant que membres de biorespect.

**Pascale Steck, biologiste et secrétaire générale de biorespect**

# Lettre circulaire

Feuille d'information  
de biorespect

(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)  
24<sup>ème</sup> année, no 153

Date: 16.2.2015

Publication: 6 x par an

biorespect  
Murbacherstrasse 34  
Case postale 27  
4013 Bâle  
Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11

info@biorespect.ch  
www.biorespect.ch  
www.gen-test.info  
CCP 40-26264-8

biorespect  
Wir hinterfragen Biotechnik



## Assemblée générale 2015

Vous intéresserait-il de connaître les sujets sur lesquels biorespect entend s'engager durant l'année à venir ? Ou ce qui s'est passé durant l'année écoulée ? Ne manquez alors pas de participer à notre assemblée générale, à laquelle nous vous convions cordialement et qui se déroulera le :

**Lundi 13 avril 2015,  
de 19h00 à 20h00**

à notre secrétariat de la Fazit-Werkhalle, Murbacherstrasse 34, Basel, 1er étage (tram n° 1 ou 11 depuis la gare CFF jusqu'à l'arrêt de Voltaplatz).

### Ordre du jour

- Rapport annuel 2014
- Comptes 2014
- Élections : comité et organe de révision
- Perspectives pour l'année 2015
- Divers

Nous nous réjouissons de pouvoir vous y accueillir, mais pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous annoncer au préalable par courriel ou par téléphone.

Contact : [info@biorespect.ch](mailto:info@biorespect.ch) ou 061 692 01 01.

### Autres manifestations :

## Ecofestival à Bâle

La foire NATURE se déroulera dans un nouveau cadre :

Le festival eco, cette grande fête du développement durable, se déroulera du vendredi 27 au dimanche 29 mars en ville de Bâle, plus précisément sur le Barfüsserplatz et dans les alentours du théâtre municipal.

Nous vous accueillerons volontiers à notre stand d'exposition !

Eco. Festival est la principale manifestation suisse du développement durable ; cette année, cette grande fête aura lieu à Bâle, au Barfüsserplatz.

## DPI : Le Parlement ouvre la porte à la sélection des embryons

**A la mi-décembre, le Parlement a procédé à la votation finale sur l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI). Il s'est majoritairement prononcé pour l'approbation de l'article constitutionnel ainsi que la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée. biorespect s'opposera aux deux projets et participera activement au référendum.**

Le projet de modification de la loi sur la procréation médicalement assistée que le Conseil fédéral avait initialement rédigé prévoyait encore un cadre strict pour l'application du très controversé diagnostic en éprouvette. Après la votation finale du Parlement, il n'en reste qu'une version ouvrant la voie à une extension massive du DPI. C'est surtout l'autorisation généralisée du screening ou dépistage chromosomique pour tous les embryons FIV qui nous laisse pantois : contrairement à la proposition du Conseil fédéral de limiter cette forme de diagnostic contestable à un petit nombre de cas exposés à un risque génétique certain, la version parlementaire entend généraliser ce dépistage à tous les embryons artificiellement fertilisés, avec élimination des embryons présentant des anomalies. Elle ouvre ainsi toute grande la porte à la sélection des embryons.



**Si l'article constitutionnel est approuvé en votation populaire, biorespect lancera un référendum.**

Illustration : biorespect

### Dépistage systématique déconseillé

Contrairement à toutes les recommandations des associations liées à la médecine procréative, telles que la «European Society of Human Reproduction and Embryology» (ESHRE), qui déconseillent le dépistage systématique, les parlementaires suisses accèdent aux souhaits des centres de reproduction assistée et de leur lobby.

Le dépistage chromosomique systématique une fois approuvé, il ne serait que logique d'autoriser aussi le don d'ovules, déjà réclamé par certains milieux : en cas de résultat négatif au dépistage, on pourrait alors immédiatement conseiller à la patiente de faire une demande de don d'ovule.

**Décision populaire en juin** La suppression des actuelles prescriptions restrictives est grosse de gains énormes pour le lobby suisse de la procréation médicalement assistée : dans la plupart des pays européens, le dépistage généralisé est illicite ; la nouvelle version de la loi rendrait l'offre de notre pays en matière de procréation médicalement assistée attrayante pour les femmes d'autres pays aussi. C'est toutefois le peuple suisse qui aura le dernier mot : Le 15 juin 2015, les citoyens de ce pays auront à se prononcer et à dire s'ils entendent ou non accepter une sélection génétique étendue à l'ensemble de la société. Si l'article constitutionnel est approuvé, il reste encore la possibilité d'un référendum contre la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée.

**biorespect lance le référendum** Durant les débats sur l'article constitutionnel et sur la loi, biorespect et 18 autres organisations ont plusieurs fois demandé aux élus de conserver le principe d'une société solidaire, dans laquelle les personnes handicapées, malades ou tout simplement différentes ont également leur place. C'est pourquoi notre association tiendra ses engagements et mènera la campagne pour un référendum.